Le 14 septembre 2026

À cette séance ordinaire, tenue le 14 septembre 2026, à la salle du conseil étaient présents les membres du conseil suivants : Rebecca Bonneville, Manuel Deblois, Patrick Donnelly-Genest, Marianne Jacques-Ouzilleau, Véronique Therrien et Francis Tardif sous la présidence de Marc-Antoine Cyr, maire. Aussi présents : Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et neuf (9) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19 h 30).

191-26 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Francis Tardif et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

i. (D) Adoption de l'ordre du jour
ii. (D) Adoption du procès-verbal du 3 août 2026
iii. (D) Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 3 août au 9 septembre 2026
iv. Période de questions

1. Administration générale

1.1. (D) Soirée bénéfice Société du patrimoine des Beaucerons
1.2. (D) Souper gens d'affaires 2026

2. Sécurité publique

2.1. (S) Rapport Programme de cadets
2.2. (D) Modification politique salariale concernant les pompiers à la suite de la plainte à la CNESST
2.3. (D) Demande école - visite pompiers

3. Travaux publics

3.1. (D) Mandat Luc Fontaine - confirmation auditeur concernant présence amiante et peinture au plomb au 86 Langevin et 1307 Sainte-Thérèse
3.2. (D) Demande autorisation installation passage piétonnier lumineux au 1229 Ste-Thérèse au MTMD
3.3. (D) Engagement auprès MTMD et municipalité Ste-Marguerite pour détour par routes municipales lors travaux aqueduc/égouts au futur 98 Langevin

4. Urbanisme et environnement

4.1. (D) Offre d'achat parcelle terrain derrière le 111 de l'Étang

4.2. (D) Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)
4.3. (D) Travaux 102 Langevin
4.4. (D) Travaux futur 98 Langevin - autorisation utilisation presbytère comme roulotte de chantier

5. <u>Hygiène du milieu</u>

5.1. (D) Autorisation appel d'offres collecte d'ordures
5.2. (D) Collecte résidus verts le 24 octobre - demande Grande corvée beauceronne

6. <u>Loisirs et culture</u>

6.1. (S) Dossier piste cyclable
6.2. (D) Soumission Baillargeon - éclairage Dek Hockey

7. <u>Financement</u>

7.1. (I) Appel de projets PAI 2025-2028 sous-volet 2.1
7.2. (I) Appel de projets PRIMEAU 2023-2033

8. <u>Règlements</u>

8.1. (D) Avis de motion modification règlement 289-03 visant à imposer un tarif pour le combat d'incendie de véhicule pour des non-résidents et non-contribuables de la Municipalité

v. (I-D-S) Varia
vi. (I-D-S) Correspondances
vii. Période de questions

Le 14 septembre 2026

192-26 **Adoption du procès-verbal du 3 août 2026**

Il est proposé par Marianne Jacques-Ouzilleau, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :
Que le procès-verbal du 3 août 2026 soit adopté tel que présenté.

193-26 **Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 3 août au 9 septembre 2026**

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs	501 481 à 501 491	totalisant	30 338,73 $
Les paiements directs nos :	3406 à 3507	totalisant	338 556,76 $
Chèques nos :	17287	totalisant	3 254,95 $
Pour un grand total de :			**372 150,44 $**

194-26 **Souper gens d'affaires 2026**

Considérant l'invitation reçue pour le souper du 28 octobre 2026;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce pour un montant de 160 $ chacun + taxes. Marc-Antoine Cyr et Véronique Therrien participeront à l'événement.

195-26 **Demande école - visite pompiers**

Considérant la demande reçue de Mme Marie-Fay, enseignante de maternelle 5 ans à l'école La Découverte;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :
Que le conseil accepte la demande.
Que le directeur incendie soit informé du tout.

Le 14 septembre 2026

196-26 **Mandat Luc Fontaine - confirmation auditeur concernant présence amiante et peinture au plomb au 86 Langevin et 1307 Sainte-Thérèse**

Considérant les réserves émises par Lemieux Nolet lors du rapport financier 2025 et précédentes au sujet du passif environnemental dans les immeubles municipaux;
Considérant la demande du MAMH de prendre les mesures nécessaires pour redresser la situation au cours des prochains exercices financiers;
Considérant les discussions tenues entre le directeur général et Mme Mélanie Beaupré-Dion de Lemieux Nolet tel que suggéré par le MAMH pour lever cette réserve;
Considérant que M. Luc Fontaine accepte de rédiger un rapport à ce sujet;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Rebecca Bonneville et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal mandate M. Luc Fonctaine, architecte, pour rédiger un rapport sur le 86 Langevin et le 1307, Ste-Thérèse tel que demandé par l'auditrice de Lemieux Nolet afin de répondre à l'exigence de dévoiler le passif environnemental s'il y a lieu.
Pour les autres immeubles, le tout est accepté dans le rapport proposé par le directeur général et les employés municipaux.
Le tout sera payé à taux horaire pour un montant n'excédant pas 3 000 $ à financer par le budget de fonctionnement de l'administration.

197-26 **Demande autorisation installation passage piétonnier lumineux au 1229 Ste-Thérèse au MTMD**

Considérant la rencontre tenue avec Mme Rébecca Bougie, technicienne au MTMD, qui a pu constater sur les lieux la pertinence de l'installation proposée pour l'accès au terrain des loisirs;
Considérant que la municipalité propose de faire une installation comme celle du passage piétonnier devant l'école;

Il est proposé par Patrick Donnelly-Genest, appuyé par Rebecca Bonneville et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal demande au MTMD la permission d'installer un système lumineux de passage piétonnier avec bouton poussoir pour la traverse de la route Ste-Thérèse menant au terrain des loisirs.

Le 14 septembre 2026

198-26 **Engagement auprès MTMD et municipalité Ste-Marguerite pour détour par routes municipales lors travaux aqueduc/égouts au futur 98 Langevin**

Considérant que la municipalité doit réaliser une entrée d'eau et d'égout pour desservir le futur 98 Langevin et fermer complètement la route Langevin durant les travaux pour une période de ± 8 heures;
Considérant la demande faite au MTMD;
Considérant le plan de signalisation signé par un ingénieur fourni pour le détour des camions de 53 pieds et véhicules agricoles ayant une surlargeur;
Considérant que le détour proposé emprunte des routes municipales et que le MTMD demande une autorisation de la municipalité où le détour s'effectue;
Considérant les échanges tenus entre les directeurs généraux de Sainte-Marguerite et de Sainte-Hénédine à cet effet;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :
Que le conseil approuve le plan de détour tel que soumis par l'ingénieur par des routes municipales et accepte de se porter garant des bris pouvant survenir sur le réseau municipal de Sainte-Marguerite lors de cette entente d'une journée.

199-26 **Offre d'achat parcelle terrain derrière le 111, de l'Étang**

Considérant l'offre reçue de Transport André Dumont pour l'achat d'une parcelle terrain située derrière le 111, de l'Étang;
Considérant que la municipalité n'a pas besoin de cette parcelle qui est un excédent du bassin de rétention;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :
Que le conseil accepte l'offre reçue.
Une modification de zonage devra être faite si la vente se conclut dans le futur pour inclure toute la parcelle dans la zone industrielle.
Les frais de notaire et d'arpenteur seront à la charge de l'acheteur.
Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents requis à la présente transaction pour et au nom de la municipalité.

200-26 **Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)**

Considérant que le conseil cherche une façon de requalifier l'ancien presbytère du 1307, Sainte-Thérèse;
Considérant que le PHAQ peut allouer une aide financière pour logements admissibles de 10 % à 60 % par une entente de 10 à 35 ans;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal autorise le directeur général à entreprendre les démarches auprès de la SHQ dans le cadre du programme PHAQ.

Le 14 septembre 2026

201-26 **Travaux 102 Langevin**

Considérant la proposition reçue pour le pavage de l'entrée du 102, Langevin, lors des travaux de pavage du stationnement du CHSLD;
Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des rampes selon le rapport d'inspection reçu lors de l'achat;
Considérant d'autres améliorations diverses à réaliser (peinture, plomberie, etc.);

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal autorise les travaux de pavage de l'entrée, de pose de rampe et travaux divers jusqu'à concurrence du montant prévu à l'entente signée avec les CISSS-CA.

202-26 **Travaux futur 98 Langevin - autorisation utilisation presbytère comme roulotte de chantier**

Considérant la demande reçue de Alain Dulude du Groupe Humaco;
Considérant l'engagement à assumer les frais de chauffage, de réparation, d'électricité, de nettoyage et de fournitures lors des travaux;

Il est proposé par Marianne Jacques-Ouzilleau, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal accepte la demande de Alain Dulude. Une entente écrite sera faite et une preuve d'assurance-responsabilité devra être fournie.

203-26 **Autorisation appel d'offres collecte d'ordures**

Considérant que le contrat actuel de collecte d'ordures vient à échéance le 31 décembre 2026;
Considérant qu'il y a lieu de préparer une demande de soumission;
Considérant les discussions tenues à ce sujet;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier et trésorier à aller en appel d'offres pour un contrat d'enlèvement d'ordures selon les options discutées à ce sujet.

204-26 **Soumission Baillargeon - éclairage Dek Hockey**

Considérant que l'efficacité des ampoules en place sur la surface de Dek hockey a diminué et ne suffit plus aux activités qui y ont lieu;
Considérant que le modèle d'ampoule est discontinué;
Considérant la soumission reçue de Baillargeon pour le remplacement de l'éclairage sur la surface de Dek hockey;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Rebecca Bonneville et résolu à l'unanimité :
Que le conseil autorise le directeur général à faire remplacer les lumières du Dek hockey selon la proposition reçue de Baillargeon.
Le tout sera financé à même le budget des Loisirs.

Le 14 septembre 2026

205-26 **Avis de motion modification règlement 289-03 visant à imposer un tarif pour le combat d'incendie de véhicule pour des non-résidents et non-contribuables de la Municipalité**

Avis de motion est donné par Manuel Deblois qu'à une session subséquente sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 289-03 visant à imposer un tarif pour le combat d'incendie de véhicule pour des non-résidents et non-contribuables de la Municipalité.

206-26 **Ajournement de la séance**

Il est proposé à l'unanimité que la séance soit ajournée pour trente minutes, après la rencontre avec le candidat électoral provincial.
Il est vingt-et-une heure trente (21 h 30).

Ouverture de l'ajournement de séance proposée à l'unanimité à vingt-deux heures dix (22 h 10) pour la correspondance. Tous sont encore présents.

207-26 **Levée de la séance**

Il est proposé par Rebecca Bonneville que la séance soit levée.
Il est vingt-deux heures trente (22 h 30).

Marc-Antoine Cyr, maire	Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier

« Je, Marc-Antoine Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »